


MAIRIE de SAINT-CANNAT
 13760

Séance du 11 janvier 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	23
Représentés	4

L'an deux mille vingt-cinq et le onze janvier à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le trois janvier deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI VALENSI, Maire par intérim.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J. GERARD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M.L. VOLAND, C. FREMY, G. BESSE, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : C. POULIQUEN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI VALENSI. M. SOONEKINDT représenté par Jacky GERARD
 Absent non excusé : C. MARTIN

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2025-013

Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat intercommunal aux Héros et Martyrs de Sainte Anne

Le « Syndicat Intercommunal de la région de Lambesc » avait été autorisé à se constituer pour l'entretien du Monument de Sainte Anne par arrêté préfectoral en date du 28 janvier 1948.

L'article 3 du titre 2 des statuts de ce syndicat, modifiés par délibération du 7 juillet 2000, dispose qu'il est administré par un comité syndical de 32 membres composé de :

- 16 délégués titulaires, comprenant le maire de chacune des communes intéressées et un membre de chacun de leur Conseil Municipal,
- 16 délégués supplémentaires.

Le deuxième délégué pouvant être tout citoyen réunissant les conditions requises pour être Conseiller municipal, son mandat sera de la durée du Conseil Municipal qui l'a élu.

Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De désigner pour représentants la commune, pour siéger au Syndicat Intercommunal du Monument aux Héros et Martyrs de Sainte Anne.
- Joël LEVI VALENSI, Maire, délégué titulaire
- Jacky GERARD, délégué titulaire

Et en qualité de délégués suppléants :

- Sabrina BOURAS
- Georges BESSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA



Le Maire,
Joël LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le **13 JAN. 2025**
Publié le :

13 JAN. 2025